



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE

08 SEP. 1999

DIRECTION MONTÉRÉGIE
SERVICE INDUSTRIEL *VALE*

6211-02-027
DB4

271

Projet de restauration de la berge bordant le
site d'une ancienne usine de
ferromanganèse à Beauharnois

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Yvon Goulet
Direction régionale de la Montérégie

EXPÉDITEUR : Pierre Vézina
Coordonnateur du GTE

DATE : Le 6 septembre 1999

OBJET : Évaluation des risques toxicologiques et éco-
toxicologiques du terrain de la compagnie El-
kem Metal Canada inc. à Beauharnois

Pour faire suite à votre demande, le Service des lieux contaminés a pris connaissance du document «*Évaluation des risques reliés à la présence de manganèse au site de l'usine de Beauharnois – rapport final*» préparé par Riskcan en novembre 1998. D'une part, le MSSS, de concert avec notre service, a vérifié la conformité de la démarche avec les «*Lignes directrices pour la réalisation des évaluations du risque toxicologique à la santé humaine*» (version préliminaire du 14 juillet 1998). D'autre part, le représentant du groupe Écotoxicologie et évaluation participant au Groupe technique d'évaluation (GTE) a évalué le volet écotoxicologique de l'étude afin de s'assurer qu'il rejoint les exigences de la «*Procédure d'évaluation des risques écotoxicologiques*» (PÉRÉ). Finalement, le Service des lieux contaminés a vérifié si l'étude contenait un volet «*impact sur les eaux souterraines et de surface*».

Il ressort de cette évaluation les éléments suivants :

- Selon l'analyse du MSSS ainsi que celle de notre service, l'évaluation des risques à la santé présente de nombreux problèmes que l'on ne détaillera pas ici, mais qui nous amènent à la conclusion que le risque pour la santé humaine associé à la présence de manganèse dans les sols de Elkem **ne**

...2

Service des lieux contaminés
Direction des politiques du secteur industriel
Édifice Marie-Guyart, 9^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3950, poste 4928
Télécopieur : (418) 644-3386
Internet : <http://www.mef.gouv.qc.ca>
Courriel : marc.pedneault@mef.gouv.qc.ca

peut pas être considéré comme **virtuellement nul**¹. Le détail des problèmes identifiés apparaît au document préparé par M. Denis Belleville référencé au bas de la présente ;

- Selon l'analyse du document qu'a faite le Groupe écotoxicologie et évaluation, la démarche d'évaluation des risques à l'écosystème qui a été utilisée ne correspond pas à celle préconisée par la PÉRÉ et aucune justification n'est présentée pour en expliquer les différences. Par ailleurs, les justifications permettant de juger de la qualité du travail, sur sa base scientifique, sur ses biais, sur ses difficultés ainsi que sur la validité des données utilisées pour calculer les risques estimés, ne sont pas présentées². Le détail de l'évaluation du Groupe écotoxicologie et évaluation apparaît à la note référencée au bas de la présente ;
- Selon l'analyse du Service des lieux contaminés, aucune information n'est fournie relativement à l'impact du terrain sur l'eau souterraine et de surface. L'étude s'avère donc incomplète par rapport aux exigences de la «*Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*» (juin 98).

Sur cette base, l'étude soumise par Risckan n'est pas jugée acceptable et doit nécessairement être revue en profondeur. Le MSSS et le Service des lieux contaminés ne partagent pas l'avis du consultant sur l'absence de risque associé à la contamination présente sur le terrain de Elkem à Beauharnois. Le critère industriel déterminé par le Ministère pour le manganèse, soit 2 200 ppm, a été élaboré à partir d'une procédure basée sur les risques pour un récepteur humain. Ce critère respecte les estimateurs de risque jugés opportuns par le MSSS. Or, ce critère étant largement dépassé dans le cas soumis (la limite supérieure de l'intervalle de confiance à 95% sur la moyenne est de 166 317 ppm...), il n'est pas possible que le risque associé au terrain soit inexistant. Par ailleurs, l'étude soumise présente des lacunes méthodologiques qui font en sorte que le risque est sous-estimé. De plus, l'auteur minimise le risque associé au terrain en le comparant à l'exposition ambiante, ce qui est en soi inopportun.

Par ailleurs, rappelons qu'un autre élément considéré important est la nécessité qu'un projet bien précis et suffisamment détaillé soit sur la table avant de réaliser une évaluation de risque. Or, dans le présent dossier, aucun projet de

¹ «*Évaluation de risques reliés à la présence de manganèse au site de l'usine de Beauharnois*» - Commentaires de Denis Belleville M.D., M.Sc., Direction de la santé publique de la Montérégie. Le 23 août 1999.

² Note adressée à Pierre Vézina par Raynald Chassé, intitulée «*Commentaires concernant le rapport final de l'Évaluation des risques reliés à la présence de manganèse au site de l'usine de Beauharnois (Elkem Metal Canada inc.)*», datée du 9 août 1999.

réutilisation concret n'est discuté dans l'étude. Il est nécessaire de bien connaître le scénario de réutilisation afin de faire en sorte que l'évaluation de risque soit bien représentative de la situation qui prévaudra. Le choix des mesures de gestion du risque doit bien sûr être modulé à la situation précise du terrain, mais surtout à la façon dont on prévoit le réutiliser. Ainsi, certaines excavations pourront être requises en raison d'une réutilisation particulière, alors qu'une façon différente d'intervenir aurait pu être envisagée pour un usage différent. Il ne sera donc pas favorablement accueilli par le GTE qu'une évaluation de risque soit réalisée sans un projet de réutilisation bien déterminé, ou qu'elle soit basée sur un scénario de réutilisation industrielle trop général qui peut ne plus être pertinent si le projet de réutilisation se précise ultérieurement. En ce sens, l'étude soumise devra être plus précise sur la réutilisation du terrain.

Par ailleurs, le Service des lieux contaminés et le MSSS s'inquiètent du fait qu'actuellement, il semble que le terrain soit réutilisé, sans toutefois que les risques pour les utilisateurs aient été évalués dans l'étude. Cette situation devrait être corrigée.

CONCLUSION

Sur la base de ce qui précède, trois choses doivent être impérativement réalisées avant de soumettre officiellement le dossier au Groupe technique d'évaluation (GTE) :

- La prise en compte d'un scénario de réutilisation future précis, l'évaluation du risque que représente le scénario de réutilisation actuel, soit des activités de recyclage de carton, et un scénario permettant la prise en compte des résidences secondaires sises sur la pointe Saint-Louis ;
- La révision en profondeur de l'étude de risque à la santé et à l'écosystème;
- L'évaluation de l'impact à l'eau souterraine et de surface.

Nous demeurons disponible pour toute discussion supplémentaire.

Benoît Néjima

